

„ une délibération de cette importance, il
 „ fut avancé comme un principe incontes-
 „ table : que *dans les affaires d'Etat, ce*
 „ *n'est pas le plus vrai, mais le plus utile*
 „ *qu'il faut suivre.* A raisonner d'après ce
 „ principe, il n'y a point d'horreur qui ne
 „ puisse devenir légitime; & l'iniquité n'a
 „ plus de frein qui l'arrête. *L'utile* étant un
 „ objet variable & dépendant des circonf-
 „ tances, étant même un objet d'opinion,
 „ puisque chacun juge plus utile ce qui est
 „ conforme à ses vues & aux passions dont
 „ il est actuellement animé; les loix seront
 „ aussi inconstantes que le tems, & n'au-
 „ ront plus aucune stabilité: ce que l'on
 „ punit aujourd'hui comme un attentat, fera
 „ demain récompensé comme une œuvre loua-
 „ ble; & toutes les notions du bien & du
 „ mal, du juste & de l'injuste, seront to-
 „ talement renversées, & avec elles la so-
 „ ciété entière, dont elles font le lien le
 „ plus essentiel & le plus nécessaire appui.
 „ *Jus & æquitas, vincula civitatum.* „

Cic. Parad.

En convenant qu'une telle politique est
 détestable, il faut pour éviter toute partialité,
 convenir qu'elle a quelquefois lieu dans les
 Etats monarchiques, qu'elle fit quelquefois
 les décisions dans les cabinets des Rois, com-
 me elle a dirigé l'assemblée dont il est ici
 question. Mais il reste toujours cette diffé-
 rence que le mal fait plus de progrès lorsqu'il
 agit sur un sénat national que lorsqu'il de-
 vient